

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, No 25
Montréal, 5 septembre 1940

Un double anniversaire

CÉLEBRATION QUI S'IMPOSE

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

J'ai signalé, il y a quelques mois, la grande date du 15 mai 1941. Elle marque le cinquantième anniversaire de l'encyclique *Rerum novarum*, et le dixième de l'encyclique *Quadragesimo anno*.

Peu de documents auront été aussi bienfaisants pour l'humanité. Même si plusieurs des réformes que préconisent ces encycliques tardent à aboutir, l'effet moral n'en fut pas moins considérable. La personne humaine était vengée. Le libéralisme économique recevait une flétrissure ineffaçable. Les travailleurs, si longtemps méprisés et bafoués, pouvaient enfin relever la tête.

Aussi la classe ouvrière, à travers le monde entier, éprouva-t-elle une immense joie. Léon XIII accueillit d'imposantes délégations qui venaient lui dire la reconnaissance des faibles et des humbles.

D'autres aussi se réjouirent. Tous ceux — ils étaient hélas peu nombreux — que touchait la misère imméritée des prolétaires et qui travaillaient à l'adoucir. Leurs efforts avaient eu jusqu'ici peu de succès. Ils se heurtaient à une profonde incompréhension. N'allait-on pas jusqu'à les traiter de socialistes!

La parole pontificale leur fut précieuse. Elle les réhabilita auprès des hommes de bonne foi. Elle étaya solidement leur confiance. Elle stimula leur zèle.

Que d'initiatives sont nées de l'encyclique *Rerum novarum*! Les meilleures lois sociales de la France. Toute une floraison d'institutions et d'oeuvres en Belgique. Même au Canada, c'est de cette « charte du travail » que le pionnier du syndicalisme catholique, Mgr Eugène Lapointe, tira son inspiration et son élan.

Comme le disait Pie XI dans *Quadragesimo anno*, si les peuples avaient vraiment voulu écouter la parole du grand Pontife, ils auraient évité les maux dans lesquels la société se débat aujourd'hui. D'importantes réformes partielles eurent lieu quand même. Et l'important document demeure. Il conserve toute sa vigueur. Il continue à inspirer et à guider.

C'est pourquoi la célébration de ces deux encycliques sociales devrait tendre avant tout à les faire mieux connaître, à obtenir que maints catholiques qui les ignorent ou les dédaignent veuillent enfin les lire, à amener leurs adeptes à s'en pénétrer davantage et surtout à en vivre pleinement.

Des projets s'élaborent pour que d'imposantes manifestations marquent la date du 15 mai. Mais d'ici là d'autres manifestations, moins bruyantes quoique non moins utiles, devraient avoir lieu.

C'est le travail humble, plus difficile mais combien fécond, d'assimilation et d'adaptation de la doctrine pontificale:

Lecture personnelle, attentive, réfléchie, tranche par tranche. — Il faudrait, pour généraliser cette pratique, une édition à très bon marché de l'encyclique *Quadragesimo anno* (comme elle reprend *Rerum novarum* et la met au point, c'est surtout l'encyclique *Quadragesimo anno* qu'il faut répandre).

Etude en commun, dans les cercles de jeunesse, les groupements professionnels et corporatifs, les mouvements d'Action catholique. — Chacun lit attentivement avant la réunion le passage indiqué, puis on le commente et on le discute ensemble afin de le mieux comprendre.

Elaboration d'un plan de restauration sociale, adapté à notre pays, d'après les grandes lignes de l'encyclique *Quadragesimo anno*. — Les réformes que propose Pie XI: salaire familial, retour de la mère au foyer, accession à la propriété, nationalisation de certaines entreprises, organisation corporative, ne peuvent s'exécuter partout de la même façon. Il y a une adaptation qui s'impose suivant les besoins et la constitution de chaque pays. Un plan d'ensemble est nécessaire. Un groupe d'hommes sérieux et désintéressés pourrait reprendre le programme de restauration sociale publié en 1937, le mettre au point, le compléter, aviser aux meilleurs moyens de le réaliser.



Septembre marque la reprise des activités intellectuelles et sociales. Dans les cercles et les groupes on établit le programme de l'année. On choisit le sujet des études et des conférences. Quel sujet plus actuel, plus pratique, que les encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*? L'Ecole Sociale Populaire a publié le texte de ces deux documents, des analyses et commentaires, des plans. Elle sera heureuse d'aider tous ceux qui voudraient, cette année, mieux s'assimiler la doctrine pontificale et travailler à la faire pénétrer dans nos moeurs et nos lois.

Nota. — Nous publierons dans notre prochain numéro une bibliographie sur les encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*.

L'Eglise du Canada pleure un de ses chefs les plus illustres. Les Semaines sociales se doivent de déposer sur la tombe de S. Exc. Mgr Georges Gauthier le tribut sincère de leur reconnaissance et de leurs regrets. L'archevêque de Montréal fut un des premiers à saluer leur naissance il y a vingt ans. Il ne cessa d'encourager leurs efforts. Il voulut même collaborer à leur œuvre par sa parole éloquente. Aucun des auditeurs de la Semaine de 1952 n'a oublié la remarquable allocution que Son Excellence prononça à la messe d'ouverture: analyse vigoureuse de la crise actuelle et recherche pénétrante de ses remèdes. Au livre d'or des Semaines sociales le nom de S. Exc. Mgr Gauthier s'inscrit, à côté de celui de Mgr Bruchési, comme un de leurs plus insignes bienfaiteurs.

JOURNÉE DE PRIÈRES

Le 8 septembre a été choisi pour une grande offensive spirituelle, un *blitzkrieg* de prière en faveur de la victoire et de la paix. Dans tout l'empire britannique, à la demande du roi, hommes, femmes, enfants vont supplier le Seigneur de faire cesser l'horrible carnage qui ensanglante l'Europe, de faire triompher la justice et le droit. A cette mobilisation des forces spirituelles, personne n'a le droit de se soustraire. Individus, communautés, paroisses, tous ont une part à prendre dans l'effort commun. Le succès peut dépendre de ma participation personnelle, si humble soit-elle, à l'assaut général qui sera livré au ciel. Seule, elle est peu de chose, unie à d'autres elle devient une puissance. Que de tous les coeurs monte donc, le 8 septembre prochain, une supplication ardente au Dieu des armées. Faisons-la passer par la Vierge Marie, reine de la paix, dont ce jour célèbre la nativité.

La Semaine sociale de Nicolet

Nous invitons tous nos lecteurs à assister à la dix-septième Semaine sociale du Canada qui se tiendra à Nicolet, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Lafortune, les 20, 21 et 22 septembre prochain. Il a paru opportun, à cause des circonstances présentes, de réduire de cinq à trois jours ces assises annuelles, mais on y condensera l'enseignement habituel, et comme elles sont transportées cette année en fin de semaine: vendredi, samedi et dimanche, ce sera plus facile pour un grand nom-

bre d'y prendre part. Ceux qui ne pourraient se rendre pour l'ouverture le vendredi matin seront les bienvenus plus tard. On peut en effet, quand il est impossible de suivre tous les cours, assister seulement à l'un ou à l'autre. L'entrée est gratuite, tant aux cours du jour qu'aux conférences du soir, et tous ceux qui veulent en profiter y sont admis. On trouvera en dernière page le programme complet de la Semaine et plusieurs avis et renseignements d'un caractère pratique.

Le corporatisme exposé à un auditoire anglais

Désireux d'éclairer la population de langue anglaise sur la vraie nature du corporatisme et sur le but que poursuivent ses partisans dans la province de Québec, M. Léon-Mercier Gouin, avocat, de Montréal, a fait une intéressante conférence au *Canadian Institute on Economics and Politics*, au lac Couchiching. L'accueil qu'il reçut de la part des hautes personnalités présentes et de l'ensemble des étudiants fut des plus sympathiques. Il suffirait de quelques conférences de ce genre pour gagner un bon nombre de nos concitoyens anglais à l'idée corporative. Ajoutons que le correspondant de la Presse canadienne a résumé l'important travail de M. Gouin d'une phrase: « Le corporatisme d'Etat n'existera jamais au Canada. » Sans doute le conférencier s'est prononcé avec raison contre le corporatisme d'Etat et pour le corporatisme social, mais c'est fausser le sens de sa conférence que de la ramener à une négation. Ce fut essentiellement un travail positif, constructeur, qui analysa le concept de la corporation et montra comment elle pourrait s'adapter à notre constitution démocratique et nous rendre d'éminents services.

“ TOUS POUR LA VICTOIRE ”

Un dirigeant des Unions internationales vient de jeter un cri d'alarme. « Nos industries, dit-il, en particulier les entreprises de guerre, sont exposées au sabotage de travailleurs sympathiques au communisme, au fascisme ou au nazisme. Quelles mesures prendre pour les protéger? » Et il répond: « Faire signer à tout employé une déclaration assermentée par laquelle il affirme sa loyauté à son pays et répudie toute sympathie pour les mouvements subversifs. »

En fait ce chef ouvrier sait ce dont il parle. Car personne n'ignore que les Unions internationales au Canada comptaient avant la guerre des membres et des dirigeants soit communistes, soit à tendances communistes. Aussi, sans vouloir voir des traîtres partout, il est bon de se prémunir contre leurs menées. Mais le moyen suggéré est-il efficace? Non, répond un journaliste. Signer une déclaration fautive pour se tirer d'affaire est trop facile. Le remède doit être cherché ailleurs. Et il suggère que seuls soient employés dans l'industrie canadienne, et tout spécialement celle de guerre, « les ouvriers appartenant à

des associations reconnues comme sérieuses, au sein desquelles il ne mijote rien de subversif, et incorporées au Canada, n'ayant en plus aucun ordre à recevoir de l'étranger afin de poursuivre librement une oeuvre vraiment nationale ». Les chefs de ces organisations nationales répondraient de leurs membres. « Le choix des ouvriers serait dans ce cas judicieusement fait et de graves dangers de propagande ou d'actes subversifs seraient par ce fait évités. » Cette suggestion nous paraît heureuse. N'est-il pas renversant, en temps de guerre surtout, que les groupes les plus nombreux d'ouvriers canadiens organisés dépendent de directives et de chefs étrangers? On n'ignore pas que quelques-uns de ces chefs — il en est venu à Montréal diriger des grèves — sont des communistes notoires. « Tous pour la victoire! » La consigne est excellente. Mais ne nous contentons pas de la répéter dans des déclarations grandiloquentes et sans portée pratique. Mettons-la à exécution en adoptant les mesures qui s'imposent, entre autres l'incorporation des unions ouvrières.

DU 20 AU 22 SEPTEMBRE, SEMAINE SOCIALE A NICOLET

Mobilisation et famille

Les journaux ont rapporté le succès de l'enregistrement national et publient la nouvelle officielle que les jeunes gens célibataires de 21 ans seront appelés au service militaire le 1^{er} octobre. Cet entraînement obligatoire en vue de la défense du pays n'a rencontré aucune opposition de principe, les Canadiens en général savent trop quel est l'enjeu de la guerre présente et quels peuvent être ses contre-coups éventuels en Amérique; ils adhèrent à cette politique de prévoyance et souhaitent qu'elle soit conduite avec discipline, mais une discipline humainement intelligente, qui tienne compte des faits.

Le fait essentiel, quand on a recours à la mobilisation humaine, c'est la famille, éternelle pourvoyeuse d'hommes.

..

La France républicaine, pour l'avoir ignoré, a perdu la victoire de 1918 et par suite la deuxième guerre mondiale. Clemenceau le prédisait l'année d'après l'armistice: « Si la France renonce aux familles nombreuses, vous aurez beau mettre dans le traité les plus belles clauses que vous voudrez..., vous aurez beau faire tout ce qui vous plaira, la France sera perdue parce qu'il n'y aura plus de Français. » Pétain le constatait l'année d'avant cette guerre-ci, à Metz: « Vous avez perdu la victoire... Le premier souci après la guerre aurait dû être de favoriser et de consolider la famille, cette cellule indispensable de notre civilisation... »

En 1939, pour la quatrième fois de suite, la statistique générale de la France enregistrait un déficit des naissances par rapport aux décès, le plus fort de tous, 34,741. En s'appuyant sur le mouvement de la population depuis 1933 et 1935, l'on pouvait calculer que vers 1955 la France ne pourrait plus offrir que 225,000 jeunes gens incorporables contre les 900,000 du Reich allemand. Le pays qui sous Louis XIV pouvait s'imposer à l'Europe parce que sa population se chiffrait alors, en 1650, à 20% de celle de tout le continent, pouvait difficilement garder un rôle prépondérant quand son importance démographique passait à 13% en 1850, puis à 8% en 1931. « Le soldat du droit établi » faiblissant, les traités devaient être déchirés. Ce qu'une dame de la bourgeoisie me résumait un jour: « Pensez-vous qu'on parlerait de guerre si les Français étaient 60 millions? »

Ce mal de population devient endémique et s'enracine quand se généralise la restriction des naissances et sa technique et qu'alors, dans chaque nation, deux peuples vivent côte à côte. L'un consent aux charges de famille, l'autre les repousse complètement ou peu s'en faut. La classe française 1936 devait 67% de ses soldats à 34% des familles. Comme s'est évertué à le prouver M. Boverat, l'infatigable président de l'Alliance nationale contre la dépopulation, « c'est le contraste qui tue la natalité », un fardeau paraît d'autant plus lourd que plus d'autres ne le portent pas, et que sans inconvénient tous savent ou peuvent le déposer. A ce propos, un industriel écrivait les réflexions suivantes: selon l'équité, « un père de cinq enfants doit être mieux nourri et mieux habillé qu'un célibataire. Il doit avoir un meilleur logement... En France... le plus mauvais logement est pour lui. Le plus mauvais vêtement est pour lui. Il faut vraiment du courage, en France, pour avoir des enfants malgré cela ».

S'étonnera-t-on alors qu'au terme d'une enquête conduite par la J.O.C.F. sur « la préparation de la jeune travailleuse au mariage », le P. Berne conclut: « Jamais nous n'aurions imaginé à quelles profondeurs la haine de la vie, le malthusianisme s'étaient imprimés dans l'âme ouvrière française. » Une jeune fille avait proclamé: « On se marie pour

le plaisir et pas pour gâcher sa vie avec des enfants. » Peur de vivre, de faire oeuvre d'homme et de femme!

Cette peur de la maternité arrachait naguère au président Roosevelt (le premier) cette condamnation énergique: « Quand les hommes craignent le travail ou la guerre juste, quand les femmes craignent la maternité, ils tremblent sur le bord de la damnation, et il serait bien qu'ils s'évanouissent de la surface de la terre, où ils sont de justes objets de mépris pour tous les hommes et toutes les femmes qui eux-mêmes sont forts et braves, et d'âmes riches. » De son côté, le maréchal Pétain, en tirant devant le monde le bilan de la guerre 1939-1940, a parlé à sa façon grande et simple: « L'esprit de jouissance l'emporta sur l'esprit de sacrifice... Nous avons trop peu d'enfants. »

..

Au Canada, la situation démographique ne cause d'alarmes à personne, grâce au Québec et au Nouveau-Brunswick. Notre taux brut de natalité (en 1937, 19,8 pour 1,000) dépasse légèrement celui de l'Allemagne nazie, qui se redresse depuis 1934; Québec se maintient à 24 pour 1,000 depuis quatre ans (1935-1938), niveau supérieur à celui où n'arrive pas à se stabiliser l'Italie, malgré une vaste campagne nationale. Du Canada on ne peut dire que l'accroissement naturel de sa population s'arrêtera entre 1970 et 1980, comme les experts le prévoient pour les Etats-Unis.

Néanmoins, les symptômes inquiétants ne manquent pas, tels que la baisse insensible mais persévérante du taux de natalité; mais ce phénomène est commun à tous les pays de civilisation occidentale. L'Angleterre a dessiné une courbe désespérante de 1920 à 1936, en partant de 25,5 pour 1,000 pour atteindre le fond de 14,8, moins que la France en son pire instant; celle du Québec ne laisse pas d'être alarmante, tombant à 24 dès 1935, bien que partie de 33 en 1925. La ville de Montréal, avec le coefficient de 19,02 pour 1939, quand elle réalisait 26,3 en 1929, contribue puissamment à ralentir l'accroissement canadien-français et constitue un problème capital pour les esprits ouverts aux réalités.

Indice plus inquiétant: depuis 1931, le nombre des divorces au Canada a augmenté de près de 170%; quand on sait l'interaction qui joue entre le nombre des enfants et la facilité du divorce, prouvée par les statistiques, on ne peut que voir l'avenir en sombre. Québec n'a pas de tribunal de divorce à juridiction régulière, mais on parle de l'établir.

Puis le contraste qui tue la natalité s'accroît et la mobilisation va le mettre en relief. D'après le recensement de 1931, 20,5% des familles donnaient 56,6% des enfants vivant à la maison. La richesse du Québec en enfants dépassait à ce moment celle de l'Ontario à population nettement plus nombreuse. Et les conscrits de 1940 et d'après seront pris parmi ceux qui en 1931 étaient classés parmi les enfants. Puisque le pays est redevable aux familles de quatre enfants et plus de la majorité de ceux qui éventuellement seront appelés à défendre le pays, pourquoi ne leur exprimerait-il pas sa reconnaissance par sa législation et de paix et de guerre? Puisque l'on compte sur ce fait en temps de guerre, l'on doit en tenir compte en temps de paix.

Certes, il faut reconnaître le caractère heureux de certains aménagements. On mobilisera d'abord les célibataires, et dans les divers impôts directs du fédéral il existe des dégrèvements pour charges de famille. Mais ces mesures ne suffisent pas.

Elles favorisent le mariage, mais elles n'aident en rien à réprimer l'égoïsme

Le testament familial
d'un grand évêque

Voici la dernière page qu'ait écrite le cardinal Verdier: elle porte sur « les besoins immédiats de la famille ». Dans les petits « mots hebdomadaires » qu'il consacrait à l'analyse de l'encyclique Summi Pontificatus de Pie XII, il en était arrivé au passage qui situe le problème familial dans la reconstruction de la cité.

Supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris, Mgr Verdier avait accepté d'être le vice-président de l'Association du Mariage chrétien que fondait alors M. l'abbé Viollet. Et de 1918 à 1929, la collaboration du futur cardinal ne se limita pas à la direction, mais il rédigea maints articles et rapports. A

l'archevêque de Paris, l'A.M.C. offrit la présidence d'honneur de l'Association qu'il accepta et sa croix épiscopale qui représente dans la volute la Sainte Famille à Nazareth et dans l'écusson le monogramme de l'A.M.C. Quand on sait l'impulsion qu'il a donnée aux mouvements familiaux d'Action catholique on comprend que sa plume se soit arrêtée — ayant l'air d'y insister — au bas d'une page familiale: ce geste couronnait toute sa vie.

Ce bâtisseur de clochers dans la banlieue parisienne voulait encore davantage: bâtir la famille pour que « France et chrétienté continuent ». Geste qui prend du relief dans le décor actuel.

LA FAMILLE: SES BESOINS IMMÉDIATS

Les pages consacrées par le Pape à la famille contemporaine sont certainement parmi les plus belles et les plus émouvantes de l'Encyclique.

Il nous dit d'abord son émotion devant le triste sort fait en ce moment à la famille en bien des pays.

« Une douloureuse évidence met sous nos yeux, dit-il, les périls qui, nous en avons peur, pourront dériver, pour cette génération et pour les générations futures, de la diminution et de l'abolition progressive des droits propres de la famille. »

Et très noblement il ajoute: « Nous nous dressons comme le ferme défenseur de ces droits, en pleine conscience du devoir que Nous impose Notre ministère apostolique. »

Cette attitude grave, solennelle du Pape devant les ruines familiales qui s'accumulent dans le monde, n'est, hélas! que trop justifiée.

Son regard s'arrête d'abord sur les maux présents, sur les maux auxquels les attitudes politiques, la préparation de la guerre et la guerre elle-même ont donné une acuité si douloureuse!

Entendez ces accents si paternels:

« La noble petite cellule familiale, dit-il, nul ne ressent plus amèrement qu'elle les difficultés de notre époque, aussi bien les extérieures que les intérieures, et aussi, hélas! les multiples erreurs avec leurs incalculables répercussions. »

« Un véritable courage, continue-t-il, et dans sa simplicité un héroïsme digne d'admiration et de respect sont souvent nécessaires pour supporter les duretés de la vie, le poids quotidien des misères, des indigences croissantes et des restrictions dans une mesure jamais encore expérimentée. »

Et pour comble de malheur, « ces larmes cachées des mères, cette douleur résignée de tant de pères, ces innombrables amertumes, les puissances de bouleversement et de destruction sont aux aguets pour les faire servir à leurs ténébreux desseins ».

Et le Pape aborde courageusement une question délicate.

A de si grands maux il faut des remèdes exceptionnels:

« Oui, dit-il, dans les conditions extraordinaires où se trouve le monde, accordons à l'Etat un droit plus ample qu'à l'ordinaire et proportionné aux circonstances, pour subvenir aux besoins du peuple. »

Mais que ce noble souci de soulagement n'expose pas l'institution familiale à des dangers plus graves encore. Les secours matériels favorisent parfois la corruption. Le travail avec ses modalités, avec la promiscuité des sexes, avec des horaires insolites, etc., peut porter de graves atteintes à la vie familiale.

« En de telles conjonctures l'ordre moral établi par Dieu exige que les mesures imposées soient soumises à un examen d'autant plus sérieux! » Oui, que les pouvoirs publics veillent sur ce précieux dépôt!

Les ennemis de l'ordre social, on le sait, sont aux aguets. Et ils sauront profiter de toutes les circonstances pour faire de nouvelles brèches à l'institution familiale.

Dénoncer ce danger est un grand service que le Pape rend à la cause de la famille! Qu'il en soit remercié! Mais tous, Etats, institutions, individus, à l'exemple du Pape, défendons le sanctuaire familial contre les graves dangers de l'heure présente. Il y va du salut public.

† JEAN, cardinal VERDIER,
Archevêque de Paris.

à deux de certaines unions conjugales ou à abolir la pratique de l'enfant unique. Il faut espérer que lorsqu'il s'agira d'appeler les hommes mariés, les pères de famille se verront retarder d'autant de classes qu'ils auront d'enfants à leur charge, ce qui allégera le trésor puisque, j'imagine, les allocations militaires croîtront dans la mesure des besoins familiaux.

Les dégrèvements d'impôt sur le revenu ne bénéficieraient qu'à une minorité de pères de famille, puisque les salariés du Canada gagnent en moyenne moins de \$1,000. Les autres familles portent le coup seules, à moins qu'elles ne se résignent à vivre d'assistance publique ou de charité organisée.

A la famille, il faut la justice, une certaine peréquation des charges familiales, pour que les hommes assez courageux pour les accepter ne soient pas pénalisés. Personne ne demande que la paternité cesse d'être un risque et soit salariée, mais il faut qu'ils puissent vivre « ces grands aventuriers du monde moderne » que sont les pères de famille nombreuse, au dire de Péguy!

Sans eux que deviendrait notre pays en guerre? Que deviendrait aussi

l'âme de la nation? « Si nous nous plaçons au point de vue des enfants, les petites familles ne sont pas bonnes à grand'chose, écrivait Aldous Husley, philosophe matérialiste anglais. Une grande famille, c'est l'univers en miniature. Etre élevé au sein d'une grande famille, c'est recevoir une préparation complète à la vie. Un enfant unique est désavantagé. »

..

Québec n'a pas persécuté la cellule familiale, comme la France l'a fait très longtemps, mais chez nous l'économie joue contre elle et la résistance n'a pas été coordonnée. Rien d'ailleurs n'a été entrepris pour elle, pour la loger, la nourrir à meilleur compte. Elle a vécu tout simplement de sa bonne constitution initiale. Mais comment faire place à la famille dans la législation et l'organiser sur le terrain économique, on le verra bientôt.

Le mot d'ordre aujourd'hui, en temps de guerre plus que jamais, c'est celui de Cecil Rhodes, le créateur de l'Afrique du Sud: « Homes, more homes. Des foyers, encore des foyers. »

L'étude chez les ouvriers catholiques

L'exemple des États-Unis

La première école sociale pour les ouvriers catholiques fut fondée à New-York par le P. Terence J. Shealy, pionnier du mouvement de retraites aux États-Unis, en novembre 1911. C'était une réplique à la *Rand School of Social Studies*, fondée en 1906, dont le socialisme était violent. Aussi, à la toute première session de cette école, le P. Shealy fit un cours de douze classes intitulé : « Le Socialisme, dans ses principes, est irréligieux et immoral. » Après une année où les cours furent donnés à la Faculté de droit de l'Université Fordham, l'école s'installa à *St. Francis Xavier's* de New-York. Elle dura jusqu'en 1919, vivota encore un peu, et finit par disparaître.

Puis, il n'y eut plus rien jusqu'en 1936. Dans l'intervalle, les communistes développaient leurs *Workers Schools* dans tous les États-Unis. Celles-ci connurent un essor formidable. La première de ces écoles fut fondée en 1923; quand le communisme atteignit son apogée, vers 1935-1936, il y en avait environ 52 dans la seule région de New-York, 11 au Massachusetts, 11 à Chicago, 47 disséminées dans d'autres localités. Environ 10,000 élèves suivaient les cours et payaient la taxe d'inscription de \$3.50. C'est une des raisons pour lesquelles les communistes purent s'emparer des syndicats. Les catholiques qui suivaient le mouvement du travail, à New-York et ailleurs, étaient effrayés de voir une poignée de camarades, beaux parleurs et fortement unis, saisir le contrôle des principales organisations ouvrières et mener à leur volonté les centaines de milliers d'ouvriers catholiques. Encore aujourd'hui, les catholiques sont loin d'avoir, dans les syndicats ouvriers, la place qui leur reviendrait de par leur nombre et leur capacité de diriger.

Il fallait faire quelque chose. Le mouvement en est encore à ses débuts, mais il contient une belle espérance d'avenir.

Dans l'automne de 1936 s'ouvrirent deux écoles pour les catholiques : la *School of Social Action*, dirigée par les PP. de Saint-Vincent à *St. John's University*, Brooklyn, et la *School of Social Sciences*, fondée par les Jésuites de Philadelphie. Cette dernière, en particulier, eut un succès sensationnel. On s'était préparé à recevoir, le premier jour, 300 étudiants; il en vint 352; pour la classe suivante, plus de 600 autres candidats se présentèrent. En janvier, les étudiants étaient 1,170. Les Pères s'ingénierent, trouvèrent une multitude de professeurs bénévoles parmi les catholiques de la ville, acceptèrent tous les candidats. Ensuite, la vieille école de Xavier ressuscita des morts. A Crown Heights, au Collège jésuite de Brooklyn, on imposa comme condition aux étudiants de présenter leur carte de syndicaliste. Puis d'autres écoles suivirent, un peu partout. En 1937, onze ouvriers catholiques de New-York fondèrent l'*Association of Catholic Trade Unionists*, groupant les ouvriers catholiques qui se trouvent dans les grandes organisations syndicales neutres. L'ACTU fonda à son tour trois *Labor Schools*, l'une dans les locaux de l'Université Fordham, deux autres dans diverses paroisses.

Les ouvriers sont venus immédiatement, avec une bonne volonté enthousiaste. Ils ont une soif de s'instruire dont ceux qui estiment que l'éducation doit rester l'apanage de certaines classes n'ont pas idée. Il n'a pas été difficile de faire venir les ouvriers : il est plus difficile de les garder. On ne passe pas d'examen, à ces écoles; on n'y donne pas de diplômes. Par conséquent, on n'en retirera pas d'avantage matériel. D'autre part, les grands syndicats neutres ont, dans plusieurs cas, montré leur opposition au nouveau mouvement. Il faut donc que l'on donne à ces étudiants, sérieux, avides d'apprendre, et qui connaissent le prix de leur temps, des cours satisfaisants. Un

professeur ennuyeux, ou qui bâcle la préparation de ses cours, ne les retiendra pas. Un gros malheur est que, précisément, il manque de manuels sérieux et de programmes pour ces écoles. Une des tâches les plus urgentes serait de combler cette lacune, ressentie aussi vivement par les organisateurs de ces écoles et les professeurs que par les élèves eux-mêmes.

Et qu'enseigne-t-on dans ces écoles du travail? Un des cours favoris à la *Xavier Labor School* fut celui de la *Morale du Travail, Labor Ethics*, brillamment enseigné par le P. John P. Delaney, S. J., anciennement speaker américain de Radio-Vatican. Il était enthousiasmé de l'ardeur avec laquelle les ouvriers suivaient ses cours. Il avait gagné ses hommes et ils étaient prêts à le suivre dans n'importe quelle initiative. Ce cours était un commentaire des principes du droit naturel, appliqués aux questions du travail, et des encycliques de Léon XIII et de Pie XI. A Xavier on faisait aussi des cours sur la procédure parlementaire, pour apprendre aux ouvriers à discuter, l'histoire du syndicalisme, le communisme et son influence dans les syndicats, l'organisation syndicale et, *last but not least*, l'éloquence publique, car l'ambition légitime de tout ouvrier est de faire un discours. De fait, un *Lecture Bureau*, un groupe de conférenciers prêts à porter le message social de l'Eglise dans tous les milieux, se développe naturellement dans les écoles du Travail. D'autres écoles donnent un programme plus nourri. A celle de Philadelphie, par exemple, on enseigne la Morale Individuelle, familiale et publique; on y donne des cours de sociologie, des sciences économiques, d'histoire contemporaine (en insistant sur le communisme, le fascisme et le nazisme), de Logique, de Théodicée, de littérature catholique, de psychologie, d'hygiène mentale. On y parle de la philosophie du communisme, du gouvernement américain, de la place du catholicisme dans le monde moderne, des encycliques pontificales, etc.

Il est devenu coutumier, dans la plupart de ces écoles, de faire des conférences publiques, largement annoncées et commentées dans la presse, auxquelles on invite un public plus large. Il y en eut une bonne dizaine, l'année dernière, à Xavier. On y invitait des orateurs connus et les conférences étaient suivies d'un forum au cours duquel les assistants posaient des questions ou discutaient certaines positions. Il va sans dire que les camarades envoient généralement des émissaires à ces assemblées; ceux-ci, parfois, se font remarquer par une vivacité, moins manifeste chez nos ouvriers catholiques. Un bon président suffit pour que les discussions ne dégèrent pas en séances de foire... plus d'un camarade ne demanderait pas mieux! Parfois, ce sont des convertis du communisme qui nous viennent.

L'éducation de nos ouvriers catholiques est encore loin d'être accomplie. On a noté, par exemple, que bien de braves gens venaient fidèlement aux cours, mais qu'ils n'allaient pas aux réunions de leurs syndicats où ils laissaient, en conséquence, les communistes libres de faire ce qu'ils voulaient. Mais les ouvriers zélés, et ils sont légion, ont développé d'admirables initiatives. On a réuni des fonds pour venir en aide aux miséreux; on a fondé des cercles d'études spéciaux pour noyauter des groupes plus rébarbatifs, on a fait de l'action syndicale, on a rayonné dans d'autres organisations, comme dans l'enseignement. Ainsi, à Xavier, s'est constitué un beau groupe de professeurs d'écoles de la ville. Il est aisé de faire, de ces écoles, des centres importants d'action sociale. Le mouvement est en bonne voie aux États-Unis. Pourquoi pas au Québec?

Joseph LEDIT, S. J.

Un pays qui s'abandonne devant un danger qui grandit : l'alcool

Sous ce titre, deux médecins distingués, le docteur Jacques Parisot, professeur d'hygiène et de médecine sociale à la Faculté de Nancy, et le docteur Gabriel Richard, ancien interne des hôpitaux de Nancy, publiaient en 1939 une étude substantielle et vigoureuse sur les ravages de l'alcool en France.

Révélation pour plusieurs. Que de fois ne nous a-t-on pas dit : « Faisons comme la France, buvons beaucoup de vin et comme elle nous résisterons à la sollicitation de l'alcool pur. »

Or ces médecins français écrivent : « Nous tenons, dans le monde, au point de vue de la consommation d'alcool, la toute première place. Nous ne citons que pour mémoire notre primauté en matière de consommation de vin, car avec les « amis du vin » nous ne croyons pas que, consommé en quantité modérée, celui-ci soit dangereux... »

« Même primauté pour l'alcool consommé sous la forme de spiritueux. De 1933 à 1935, la consommation contrôlée (nous avons dit qu'elle n'est qu'une faible partie de la consommation réelle) atteint par tête de Français 2 litres et demi (alcool pur), le Danemark suit avec une moyenne de 2 l. 30, la Belgique, les Pays-Bas avec 0 l. 96, la Suisse avec 0 l. 82, la Russie et l'Allemagne avec 0 l. 80, l'Angleterre avec 0 l. 49, l'Italie enfin avec 0 l. 28 seulement.

« Il est navrant mais, hélas, non surprenant, d'avoir à mettre en regard de cette consommation croissante d'alcool une augmentation du nombre des aliénés, internés pour folie d'origine alcoolique, qui a doublé depuis 1893, a subi une chute notable dans les années d'après-guerre pour suivre depuis quelques années une courbe régulièrement ascendante; les chiffres fournis, il y a quelques semaines, à l'Académie de Médecine par le professeur Davé sont vraiment impressionnants. »

Les grands responsables de cette situation, ce sont les pouvoirs publics, qui, à cause des revenus qu'ils en retirent, laissent subsister, favorisent même toutes les occasions de s'alcooliser. La guerre de 1914 avait mis un frein à ces abus, mais, la paix signée, la France retomba dans les mêmes désordres.

La page que nous allons citer établit cette carence criminelle des autorités. Elle nous fera connaître en même temps la manière objective et pondérée des auteurs qui ne sont pas des dénigriers de leur pays, mais au contraire, parce qu'ils l'aiment, parce qu'ils le veulent fort et grand, travaillent à le guérir d'une plaie mortelle :

« Au moment où un grand effort de redressement s'impose au pays, au moment où, pour le réaliser, les hommes responsables ne craignent pas de le charger de lourds et nécessaires sacrifices, il semble indispensable de ne pas limiter à des mesures financières ou économiques les conditions de ce redressement.

« Faire des hommes forts, capables de créer des familles nombreuses et saines, faire prendre à l'individu, à quelque milieu social qu'il appartienne, le souci de sa dignité, le goût du travail qu'il était sur le point de perdre, tels sont les corollaires obligatoires de l'effort de rénovation entrepris.

« Or tout ceci suppose ce que les autres nations ont compris, et la France elle-même, pendant la guerre, à savoir que la lutte sera entreprise contre l'alcoolisme générateur de descendance avariée et abâtardie, contre l'alcoolisme dégradant qui fait le mauvais citoyen, le mauvais travailleur, le chef indigne d'une famille, par lui vouée à la misère.

« Dans les années qui précéderont la guerre, une politique de facilité en matière de législation antialcoolique avait abouti à des conséquences désastreuses pour la santé publique : les hôpitaux spéciaux, les asiles pour aliénés et épileptiques, les maisons pour idiots et dégénérés, regorgeaient d'alcooliques ou de descendants d'alcooliques.

« L'Académie de Médecine, les sociétés de praticiens, les médecins militaires chargés de l'examen des contingents signalèrent, à différentes reprises, la gravité du problème pour l'avenir de

la race et l'urgence de lui donner une solution.

« Il fallut la guerre pour que les avertissements fussent entendus. La subordination, à ce moment, de tous les intérêts individuels ou collectifs à l'intérêt national mit fin aux erreurs d'avant le conflit.

« Le premier coup de pioche dans l'édifice des marchands de poison est donné par la loi du 16 mars 1915 qui interdit l'absinthe.

« Bientôt suivait la loi du 9 novembre 1915 sur la limitation des débits de boissons, celle du 30 juin 1916 qui supprimait, par extinction, le privilège des bouilleurs de cru.

« De plus, la loi du 17 octobre 1917 sur l'ivresse publique, celle du 28 juin 1918 qui élevait le prix des licences des débits de boissons, marquèrent encore un louable souci du législateur de défendre la santé publique.

« Le résultat ne devait pas se faire longtemps attendre : entre 1913 et 1919, la consommation des spiritueux baissait presque de deux tiers, passant de 2,095,000 hectolitres d'alcool pur à 900,018 hectolitres seulement (statistique du ministère des Finances).

« L'esprit de guerre survécut quelques mois au traité de paix : une mesure excellente compléta les précédentes qui consistait à quintupler les droits sur les boissons alcooliques.

« Peu à peu la volonté persévérante et intéressée des fabricants de spiritueux eut raison des velléités de résistance du parlement : moins de trois ans après l'armistice, l'oeuvre de protection entreprise pendant la guerre commençait à subir les premiers assauts.

« Par des mesures obliques, certaines prises sous couleur de respecter et de servir les intérêts sacrés des anciens combattants, se reconstituaient des privilèges injustifiés, issus de droits illusoires que la législation de guerre avait supprimés.

« La ligue contre l'alcoolisme dont on ne saurait assez louer l'effort persévérant, sous l'énergique impulsion de son secrétaire général M. Riémain, alerta le corps médical, le corps enseignant et s'efforça d'atteindre le public. Mais quelle action réellement puissante peut développer les oeuvres antialcooliques, avec des concours financiers locaux, le plus souvent restreints, avec la misérable subvention qui leur est allouée par l'Etat (en ces dernières années neuf mille francs sont inscrits au budget du ministère de la Santé publique, ch. 53, art. 3, 1937). C'est là tout ce que l'on met à leur disposition pour lutter contre une publicité éhontée et mensongère, faite par l'affiche, par le journal, par la T. S. F. en faveur des produits alcooliques !

« L'extrême modicité de cette subvention fait apparaître le peu d'intérêt que les pouvoirs publics portent à ce problème. On en conçoit les raisons quand on sait que l'Etat, comme s'il était incapable de vues générales et de souci de l'avenir, se félicite des profits qu'il tire de la vente de l'alcool, profits qu'il dépensera et au delà à payer les frais de l'empoisonnement ainsi officiellement toléré pour ne pas dire organisé.

« Bientôt, par l'effet de cette carence des pouvoirs publics, favorisant les efforts des intéressés, une série de mesures furent prises, qui développèrent au maximum les conditions favorables à une nouvelle poussée de l'alcoolisme, en France. »

Ne dirait-on pas que ces dernières lignes ont été écrites pour notre propre pays? Alors qu'on taxe nombre de produits, qu'on établit maintes restrictions, l'alcool, presque seul, jouit d'une situation privilégiée. On peut en obtenir partout, en n'importe quelle quantité, sans payer un impôt spécial.

La plupart des pays en guerre ont pris des mesures pour enrayer l'alcoolisme. La France elle-même dans son malheur s'est ressaisie. Son nouveau gouvernement vient d'adopter une politique antialcoolique. Qu'attend donc le Canada pour agir à son tour?

J.-P. A.

LE CHRÉTIEN

dans la famille et la société

Programme général

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

- 9 h. — Messe à la chapelle du Séminaire
- 10 h. — *Déclaration d'ouverture.* — R. P. ARCHAMBAULT, S. J., président des Semaines sociales du Canada.
Le vrai chrétien. — M. Ernest FOREST, notaire, commissaire des Scouts catholiques du diocèse de Joliette.
- 3 h. — *Le chrétien et la coopération.* — M. Léopold PAQUIN, président de l'U. C. C. du diocèse de Nicolet.
- 4 h. 30. — *Le chrétien dans la famille.* — M. Adélard PROVENCHER, protonotaire aux Trois-Rivières.
- 8 h. — *Le logement et la famille.*
Allocution de M. Maurice DUCHARME, industriel, grand chevalier du conseil de Victoriaville des Chevaliers de Colomb.
Conférence avec film par le R. P. d'Auteuil RICHARD, S. J., de l'École Sociale Populaire.
Allocution du président d'honneur, M. Arthur MARTIN, maire de Nicolet.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

- 10 h. — *La préparation à la vie de famille.* — Mme Françoise GAUDET-SMET, directrice de la revue *Paysana*.
- 3 h. — *Assemblée populaire sur le syndicalisme.* Orateurs: M. Alfred CHARPENTIER, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada; l'abbé Alphonse ALLARD, aumônier des syndicats de Drummondville; M. René HAMEL, avocat, de Shawinigan.
- 8 h. — *L'organisation corporative.*
Allocution de M. Renaud CHAPDELAINE, avocat, de Nicolet.
Conférence de M. Maximilien CARON, professeur de droit à l'Université de Montréal.
Allocution du président d'honneur, S. Ém. le cardinal VILLENEUVE, O. M. I., archevêque de Québec.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

- 9 h. — *L'amour de la patrie.* — M. Anatole VANIER, C. R., directeur de l'Action nationale.
- 10 h. 15. — Grand messe. — Sermon: *Le chrétien et l'Eucharistie.* — Mgr Antonio CAMIRAND, P. D., vicaire général du diocèse de Nicolet.
- 3 h. — *L'éducation nationale.* — Abbé Paul-Émile GOSSELIN, professeur à l'Université Laval, secrétaire du Comité permanent de la langue française.
- 4 h. 30. — *Le racisme.* — R. P. Arthur CARON, O. M. I., vice-recteur de l'Université d'Ottawa.
- 8 h. — *La paix du chrétien dans le règne du Christ.*
Allocution: M. Georges-Henri SAINT-CYR, vice-président général de l'U. C. C.
Conférence par le R. P. Lorenzo GAUTHIER, C. S. V.
Allocution du président d'honneur, S. Exc. Mgr LAFORTUNE, évêque de Nicolet.

Commission générale des Semaines sociales

S. Ém. le cardinal Villeneuve, O. M. I., président d'honneur.

R. P. Archambault, S. J., président (Montréal); Guy Vanier, secrétaire (Montréal).

Abbé Léonidas Adam (Sherbrooke); Noël Bernier (Winnipeg); Maximilien Caron (Montréal); Alfred Charpentier (Montréal); abbé Émile Cloutier (Les Trois-Rivières); S. Exc. Mgr Courchesne (Rimouski); S. Exc. Mgr Desranleau (Sherbrooke); juge C.-E. Dorion (Québec); J.-E.-A. Dubuc (Chicoutimi); chanoine Cyrille Gagnon (Québec); R. P. Gaudault, O. P. (Montréal); Léon-Mercier Gouin, (Montréal); Oscar Hamel (Québec); Omer Héroux (Montréal); Mgr Eugène Lapointe (Chicoutimi); Mgr Lebon (Sainte-Anne-de-la-Pocatière); R. P. Gilles Marchand, O. M. I. (Montréal); Esdras Minville (Montréal); Edouard Montpetit (Montréal); Mgr L.-A. Paquet (Québec); Léo Pelland (Québec); chanoine J.-A. Pellerin (Victoriaville); Antonio Perrault (Montréal); abbé Philippe Perrier (Montréal); Chénier Picard (Sherbrooke); juge Thibaudeau Rinfret (Ottawa); Albert Rioux (Québec); S. Exc. Mgr Ross (Gaspé); Arthur Saint-Pierre (Montréal); Dr Albert Sormany (Edmundston).

1. Le programme suit l'heure avancée.

Le syndicalisme chrétien en France

Une force nationale

Il y a à peine un peu plus d'un an, je prenais part en qualité d'aumônier à une semaine de formation intensive des dirigeants du syndicalisme chrétien en France.

Au contact de ces chefs ouvriers, remarquablement formés, intellectuellement et moralement, je compris la valeur chrétienne et nationale de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C. F. T. C.). J'entends encore les cours brillants de M. Paul Vignaux, jeune professeur en Sorbonne qui a mis tous ses loisirs au service de ses amis les ouvriers, où il approfondissait pour ses auditeurs cette « mystique syndicale » indispensable à leur mission. Dans un monde affolé, dans des milieux industriels gangrenés par les idéologies marxistes et socialistes, ce n'est plus seulement d'une organisation de défense ou de combat qu'il s'agit, mais bien d'une *mystique* assez puissante pour leur faire tenir bien haut le flambeau de la Vérité chrétienne.

Le syndicalisme chrétien avait traversé victorieusement la crise sociale et politique de 1936. D'une épreuve qui aurait dû l'accabler, il sortait plus fort. La valeur non plus seulement sociale, mais nationale, de la C. F. T. C., apparaissait plus grande que jamais.

Avec une énergie indomptable, la Confédération réussit, pendant les huit premiers mois de la présente guerre, à maintenir ses cadres et ses services. Elle devait même tenir son congrès annuel, avec toutes les limitations que l'on suppose évidemment, qui devait s'ouvrir à Paris le 10 mai.

Ce jour-là même se déclenchait le cataclysme sur la Hollande, la Belgique et la France.

Les chefs syndiqués chrétiens, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de la classe ouvrière et de la nation, auront fait leur devoir, tout leur devoir, plus que leur devoir. Ne fallait-il pas neutraliser autant que possible le découragement, le défaitisme, voire parfois la trahison, de certains de leurs camarades endoctrinés par la propagande moscovite ou naziste.

Décimé sans doute dans l'effondrement militaire du pays, le syndicalisme chrétien de France survivra-t-il à l'occupation allemande et au bouleversement social et politique qui s'annonce à l'horizon? Nous le souhaitons ardemment. Car il saurait être dans l'avenir ce qu'il fut dans le passé: un merveilleux principe d'équilibre pour la nation française.

Je ne résiste pas au plaisir de reproduire ici l'hommage que rendait au syndicalisme chrétien de France, à la date fatidique du 10 mai, M. Paul Vignaux, dans l'hebdomadaire *Temps présent*, à l'occasion du congrès qui devait s'ouvrir ce jour-là.

J. d'Auteuil RICHARD, S. J.

Ces jours-ci se tiendra, à Paris, un Comité national de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens qui remplacera, pour ce temps de guerre, le Congrès annuel. Les dirigeants syndicalistes chrétiens pourront y constater comment, dans les conditions présentes, leur mouvement a tenu et progressé.

Tenir: cela semblait bien difficile, en septembre, pour un mouvement somme toute encore jeune, dont les animateurs, si souvent, étaient des jeunes. Malgré l'inévitable réduction des effec-

tifs et des ressources, malgré la nécessité de reconstituer des cadres, malgré le poids accru des heures de travail, les difficultés de liaison et tous les obstacles que l'état de guerre met à l'action des syndicats, le syndicalisme chrétien continue.

En un mot même, il progresse. Dans une économie de guerre, dirigée, centralisée, l'une des tâches traditionnelles du syndicalisme prend une importance primordiale: la représentation des travailleurs auprès des pouvoirs centraux de l'État. Or, une part de représentation, jamais atteinte jusqu'ici, a été accordée à la C. F. T. C. dans le Comité d'étude des questions sociales, dans le Comité permanent économique, etc.: un « chrétien » à côté de deux représentants de la C. G. T. Sans insister sur les chiffres, constatons qu'aujourd'hui on ne peut plus négliger le syndicalisme chrétien quand on veut présenter, au dedans ou au dehors, le mouvement ouvrier tel que, dans la liberté, l'histoire l'a constitué.

Par un travail obstiné sans publicité, le mouvement syndical chrétien est devenu une de ces forces nationales, dont l'association fait la force d'un pays libre.

Au moment où la C. F. T. C. sortait grandie de l'épreuve de 1936, j'osais annoncer qu'elle serait pour la nation « un principe d'équilibre ». Elle a été cela, du simple fait que, par son existence, une fraction des travailleurs, des syndiqués put échapper à l'ébranlement que le dernier tournant de la politique stalinienne a provoqué dans la masse et l'organisation ouvrière.

À une époque qui connaît de si nombreux renversements, le syndicalisme chrétien poursuit tout bonnement sa ligne traditionnelle. Cette collaboration dans l'indépendance qui semble, de plus en plus, la formule sociale des démocraties dans leur opposition essentielle aux totalitarismes — les hommes de la C. F. T. C. n'ont pas cessé de propager l'esprit, d'élaborer la technique qui sont l'un et l'autre nécessaires à sa réalisation. Depuis vingt-cinq ans, ils préparent ce qui apparaît aujourd'hui nécessaire; ils ont pu se faire ainsi une idée claire et pratique de ce qui demeure encore pour beaucoup objet de rêves confus et vains.

Telle que l'entendent les syndicalistes chrétiens, la collaboration dans l'indépendance (on a tant abusé du premier mot qu'il faut ajouter le second) ne formule pas seulement une nécessité présente, mais aussi un idéal pour l'avenir. Il s'agit, au fond, de faire vivre dans une nation moderne des forces spontanées, autonomes qui s'insèrent dans la communauté nationale, étatique, sans perdre leur caractère et leur valeur de liberté: les familles et les personnes pourront ainsi garder pour elles cette sphère de vie privée, de vie intérieure que restreint indéfiniment l'État totalitaire. C'est tout l'ordre nouveau, antitotalitaire, l'esprit même de tout fédéralisme qui se trouve inclus dans cette vieille idée de la collaboration.

À l'heure où ce pays est le dernier réduit continental des libertés européennes, on doit rapporter à la nation toute force sociale: les militants du syndicalisme chrétien pourront, en cette Pentecôte 1940, reconnaître dans leur mouvement, par la place qu'il a prise comme par l'esprit qu'il anime, une des forces nationales les plus sûres dans le présent et pour l'avenir.

Paul VIGNAUX.

RÉABONNEMENT

La plupart des abonnements à l'Ordre nouveau se terminent avec le numéro du 20 septembre qui clôt notre quatrième année. Nous prions nos abonnés de vouloir bien nous envoyer sans tarder le montant de leur réabonnement, soit \$1.00.

Une nouvelle brochure sur l'Action catholique

La Jeunesse et l'Action catholique

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

64 pages, 25 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

But et méthode

L'œuvre des Semaines sociales consiste à étudier, à la lumière de la doctrine catholique, les problèmes sociaux de l'heure présente. Elle s'efforce, par un enseignement à la fois doctrinal et pratique, de former une élite qui fera revivre l'esprit chrétien dans les mœurs, les institutions et les lois.

Cet enseignement est donné sous forme de cours. Il ne comporte aucune séance de discussion et n'est pas suivi de vœux comme dans les congrès. En dehors des séances, les professeurs se prêtent volontiers aux questions posées par les auditeurs.

Inaugurées à Montréal en 1920, sous les auspices de l'École Sociale Populaire, les Semaines sociales du Canada reçurent un Bref très élogieux du Souverain Pontife et des approbations unanimes de l'épiscopat canadien-français. Les fruits de notre population retirée de cette institution décidèrent les organisateurs lui donner un caractère permanent.

Le sujet mis à l'étude, cette année, ne manquera pas de susciter un vif intérêt. Les divers cours ont été confiés à des catholiques, ecclésiastiques et laïques, de haute valeur. Aussi peut-on espérer que les auditeurs viendront nombreux de toutes les parties du pays. Ceux-là sont spécialement invités que leur position ou leur culture appellent à exercer quelque influence dans leur milieu.

Avis et renseignements

SECRETARIAT.—Le Secrétariat général est établi aux bureaux de l'École Sociale Populaire, 1961, rue Rachel Est, Montréal (tél.: FRontenac 1189). On peut aussi s'adresser pour tout renseignement à M. l'abbé Oscar Morin, procureur de l'évêché, Nicolet.

SALLE DES RÉUNIONS.—Les cours et conférences seront donnés dans la salle du séminaire.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS.—L'entrée aux cours et conférences est gratuite. Ceux qui veulent aider l'œuvre sont invités à s'inscrire comme membres bienfaiteurs en versant la somme de \$10.00 ou plus. Ils recevront en retour le volume de la Semaine. Toute somme, d'ailleurs, quelle qu'elle soit, sera acceptée avec reconnaissance. Ces souscriptions sont nécessaires pour couvrir les frais de l'organisation et assurer la publication du volume. Les chèques doivent être faits au nom des Semaines sociales.

Les dames sont admises comme les hommes aux cours et conférences.

LOGEMENT ET REPAS.—Le Secrétariat local se met à la disposition des auditeurs pour leur indiquer un hôtel ou une maison de pension recommandable.

MESSE QUOTIDIENNE.—Une messe sera célébrée tous les jours, à 7 h., à la cathédrale.

Les comptes rendus des Semaines sociales

Les cours et conférences des sessions de la Semaine sociale sont reproduits dans les volumes publiés chaque année. Cette collection unique contient de nombreuses études, dans lesquelles les auteurs exposent, sous la forme précise et vivante que permet le cours, les divers aspects et les modes de solution des problèmes sociaux actuels. Aussi tous les catholiques cultivés, prêtres et laïques, devraient-ils avoir dans leur bibliothèque chacun des volumes parus.

En vente à chaque Semaine sociale et au Secrétariat général, École Sociale Populaire, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

I. Montréal, 1920 (Enc. <i>Rerum novarum</i>)	\$1.50
II. Québec, 1921 (Le Syndicalisme)	2.25
III. Ottawa, 1922 (Capital et Travail)	1.50
IV. Montréal, 1923 (La Famille)	1.50
V. Sherbrooke, 1924 (La Propriété)	1.50
VI. Les Trois-Rivières, 1925 (La Justice)	1.50
VII. Québec, 1927 (L'Autorité)	1.50
VIII. St-Hyacinthe, 1928 (Problème économique)	1.50
IX. Chicoutimi, 1929 (La Cité)	1.50
X. Ottawa, 1931 (L'Etat)	1.50
XI. Montréal, 1932 (L'Ordre social chrétien)	1.50
XII. Rimouski, 1933 (Le Problème de la Terre)	1.50
XIII. Joliette, 1935 (L'Éducation sociale)	1.50
XIV. Les Trois-Rivières, 1936 (L'Organis. prof.)	1.50
XV. Saint-Hyacinthe, 1937 (La Coopération)	1.50
XVI. Sherbrooke, 1938 (Pour une société chrét.)	1.50

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel de doctrine et d'action sociale

publié par

LES SEMAINES SOCIALES et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est
Administration: 4260, rue de Bordeaux
MONTRÉAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00